



Avril 2025

Fiche

Calcul de l'empreinte carbone



Calcul de l'empreinte carbone

Qu'est-ce que l'empreinte carbone?

L'empreinte carbone correspond à la quantité de gaz à effet de serre (GES), exprimée en tonne équivalent CO₂ (t éq. CO₂), émis directement ou indirectement par une organisation ou un individu au cours d'une période donnée (habituellement une année). Son calcul est une étape préliminaire à toute démarche liée à l'action climatique, permettant de comprendre la situation initiale pour miser sur des choix stratégiques par la suite.

Que signifie le terme « tonne équivalent CO₂ »?

Il s'agit d'une unité de mesure qui permet de comparer et de cumuler les émissions de différents gaz à effet de serre en les convertissant en une quantité équivalente de dioxyde de carbone (l'équivalent CO₂, ou CO₂e). Le CO₂e permet d'exprimer tous ces gaz en une unité commune et ainsi de produire une mesure totale et comparable.

Pour qui?

- Service d'opérations
- Personnel responsable de la reddition de comptes (CPA, CFA, etc.)
- Service de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Pourquoi s'y intéresser?

Le calcul de l'empreinte carbone a plusieurs utilités :

- Comparer la performance de l'organisation à celle des **années antérieures**; d'où l'importance de faire son premier bilan dès que possible afin de pouvoir rapidement démontrer les améliorations concrètes obtenues grâce aux divers changements apportés pour réduire les émissions de l'entreprise. Cette comparaison peut être

relative, si l'on utilise l'indicateur d'intensité carbone (ratio des émissions de GES/revenus), particulièrement utile dans les cas où l'entreprise a connu une croissance significative, ou absolue, si l'on compare le volume d'émissions indépendamment du volume d'affaires.

- Comparer la performance en matière d'intensité carbone sur une année à celle **d'autres entreprises** du même secteur d'activité. Les émissions sont-elles inférieures ou supérieures à celles des pair·e·s? L'organisation est-elle bien positionnée par rapport à ses concurrent·e·s dans une logique de transition vers une économie sobre en carbone? Bénéficiera-t-elle de l'appétit croissant pour les produits et services à faible empreinte carbone et des opportunités offertes par ceux-ci? Cette comparaison, optionnelle, nécessite l'accès aux données d'autres entreprises, qu'on peut trouver dans les rapports d'impact annuels. Aujourd'hui, ceux-ci sont surtout produits par les entreprises publiques, donc il peut être plus utile de comparer l'intensité des émissions (par exemple, en tonnes de CO₂e par million de dollars de revenus).
- Concevoir une **trajectoire de décarbonation** comprenant des cibles précises (par exemple, réduire les émissions de 45 % par rapport au seuil de l'année du premier bilan avant 2035). Connaître l'historique des émissions aide à établir des cibles spécifiques et réalistes en fonction du contexte, et à élaborer un plan d'action axé sur les principales sources d'émissions de l'entreprise.
- **Se préparer à divulguer les informations nécessaires**, notamment celles requises dans les normes NCID 1 et 2, pour répondre aux attentes de diverses parties prenantes, comme les investisseur·euse·s et les autres acteur·trice·s du milieu financier. L'entrée en vigueur de ces nouvelles normes comptables ESG signifie que les entreprises assujetties sont dans l'obligation de quantifier et de divulguer leur empreinte annuelle, possiblement en y incluant celle de leur chaîne de valeur. Les PME peuvent donc s'attendre à se faire questionner sur ce sujet par leurs client·e·s ou par des organismes publics, lors de leur participation à des appels d'offres.
- Connaître ses émissions résiduelles (difficiles à éliminer) afin de pouvoir les **compenser** par l'achat de crédits carbone à la hauteur du volume des émissions annuelles pour obtenir le statut d'entreprise carboneutre. L'entreprise peut également obtenir une [certification](#) pour démontrer la validité de la quantification et de la compensation des émissions.

Il est important de noter que, pour minimiser les risques associés aux changements climatiques, les accords internationaux et les objectifs nationaux visent une réduction absolue

des émissions de GES à l'échelle mondiale, pour atteindre le carboneutre (aucune émission) en 2050, c'est-à-dire que toutes celles qui peuvent être éliminées ou réduites le sont et que les autres sont entièrement compensées par des crédits carbone crédibles (activités qui permettent de retirer des GES de l'atmosphère).

Les champs d'application

Conformément à la méthodologie du Protocole des GES, les émissions de GES, dans le bilan carbone, sont généralement séparées en trois champs d'application (ou *scopes*, en anglais) (voir la figure 1).

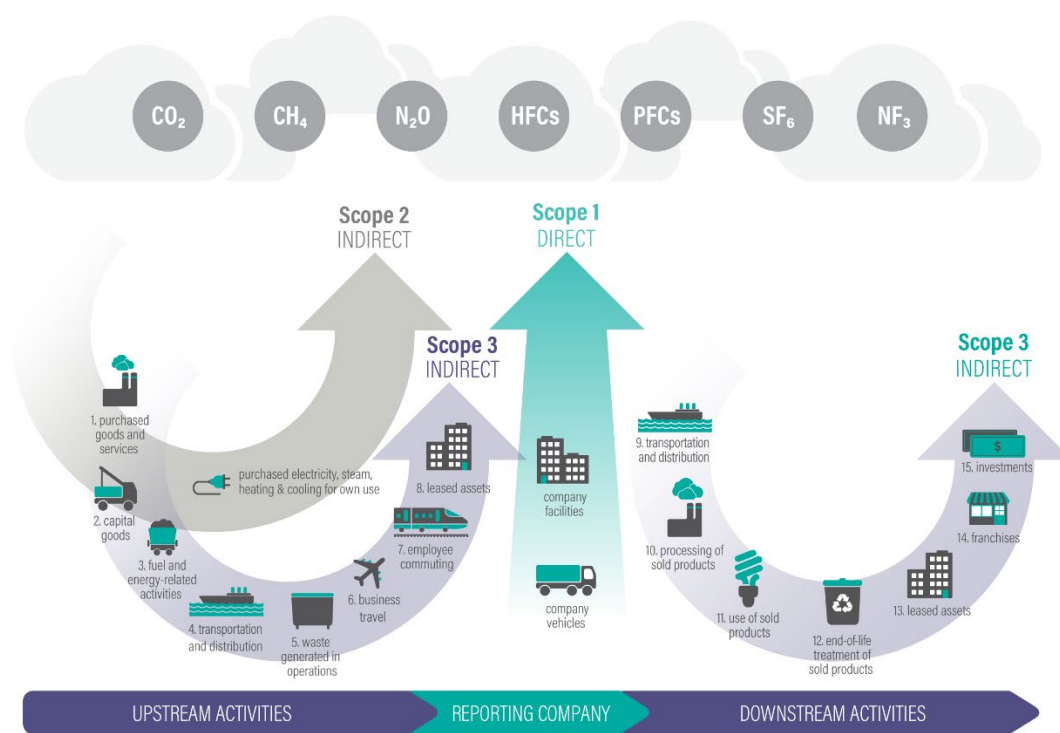


Figure 1. Les champs d'application du bilan carbone (Greenhouse Gas Protocol, [Technical Guidance for Calculating Scope 3 Emissions](#), p. 6)

Ces trois champs sont définis comme suit dans le Protocole des GES :

- champ d'application 1: **émissions directes de l'entreprise**, c'est-à-dire toutes les émissions liées à l'utilisation de sources de combustion d'énergie par ses véhicules et autres équipements ou aux autres processus industriels qui ont lieu sur le site de l'entreprise;
- champ d'application 2: **émissions indirectes issues de la production de l'électricité** qui est consommée par l'entreprise;

- champ d'application 3 : **émissions indirectes issues de la chaîne de valeur**, c'est-à-dire toutes les émissions liées aux activités nécessaires à la production de biens ou à la prestation de services, en amont (fournisseurs, voyages d'affaires, déplacements du personnel pour se rendre au travail) et en aval (distributeurs, client·e·s, dernier·ière·s consommateur·trice·s).

Pour les PME qui souhaitent dresser un premier bilan afin de guider leurs futures actions, il existe divers outils simples et gratuits pour le faire par soi-même (voir la section [Ressources complémentaires](#)). Plusieurs de ces outils répondent amplement aux besoins des entreprises dont les activités sont peu complexes ou qui ont une empreinte relativement faible en raison de leur nature. La prochaine section vise à fournir des trucs et astuces afin de permettre à ces entreprises d'être autonomes dans leur démarche de calcul de leur empreinte carbone.

Étapes pour calculer l'empreinte carbone de son entreprise

Une fois que vous aurez amorcé votre démarche, vous pourrez utiliser cette [liste de vérification](#) afin d'en faire le suivi de manière plus simple et efficace.

1. Constituer un comité responsable du calcul et du suivi des émissions

Constituez un comité responsable des émissions de GES. Il devrait inclure, d'une part, des personnes qui auront accès aux données nécessaires à la réalisation du calcul et, d'autre part, de personnes ayant un rôle stratégique dans l'organisation qui auront une influence et un pouvoir décisionnel suffisants pour déterminer les éventuelles cibles de réduction des émissions et les actions à entreprendre pour les atteindre. Le comité doit comprendre, au minimum :

- une personne qui coordonnera la démarche et la compilation des données. Elle doit bien connaître l'entité et les différentes ressources qui sont en mesure de fournir les informations recherchées;
- une personne imputable qui a un lien direct avec la direction (ou qui en fait partie) et qui a le pouvoir de prendre des décisions et de donner des directives dans le cadre de cette démarche. Elle sera aussi responsable de transmettre les informations aux différentes parties prenantes ainsi que de proposer et approuver les décisions opérationnelles et stratégiques issues des résultats de la démarche;

- des représentant·e·s des équipes qui seront visées par la démarche. L'information proviendra de plusieurs services, donc la mobilisation de tous·tes sera essentielle pour assurer la réussite du projet. Les représentant·e·s choisi·e·s doivent se sentir impliqué·e·s dans la démarche et adhérer non seulement à l'exercice d'inventaire, mais aussi aux mesures d'amélioration qui en découleront;
- un·e consultant·e spécialisé·e, au besoin, pour guider le comité tout au long de la démarche, si l'entreprise ne possède pas cette expertise à l'interne.

Lors de la mise sur pied du comité, définissez les objectifs qui orientent l'activité d'inventaire des émissions de GES : cela permettra d'assurer que les membres du comité sont sur la même longueur d'onde et de prendre les bonnes décisions quant aux priorités pour la suite. Les objectifs du comité devraient être cohérents avec les objectifs stratégiques de l'organisation.

2. Définir la méthodologie et les paramètres du calcul

Il existe des méthodologies et normes reconnues pour le calcul des émissions de GES. Celles dont l'usage est le plus répandu sont le Protocole des GES, dont l'accès aux directives est gratuit (voir les ressources complémentaires) et la norme ISO 14064 – Gaz à effet de serre. Pour pouvoir se dire conforme à ces normes, certains critères doivent être respectés et la démarche doit être validée par un·e professionnel·le. Pour les entreprises qui réalisent un premier calcul à des fins d'alignement stratégique pour réduire les risques et qui ne cherchent pas nécessairement à se conformer à la norme, une démarche simplifiée est proposée à l'étape 3.

Trois principaux paramètres de calcul doivent être déterminés :

1. La période de référence : celle-ci devrait correspondre à une année, qu'il s'agisse de l'année financière de l'organisation ou de l'année calendaire. La meilleure pratique consiste à se baser sur l'année financière, car cela permet de publier les résultats en même temps que les états financiers. Les résultats de la première année serviront de référence pour établir les cibles de réduction, ils doivent donc être aussi représentatifs que possible des activités normales de l'entreprise.
2. Les champs d'application couverts : le calcul devrait couvrir au minimum les champs d'application 1 et 2. Le champ d'application 3 n'a pas à être couvert dans son entièreté; il importe de déterminer lesquels de ses aspects sont les plus pertinents et se prêtent au calcul selon les ressources à votre disposition.
3. Le périmètre organisationnel : il définit quelles entités ou activités de l'organisation seront prises en compte dans le calcul de l'empreinte carbone. Vous pouvez choisir

d'inclure les émissions des installations et activités sur lesquelles l'entreprise exerce un contrôle direct, ou bien considérer les émissions en fonction de la part détenue par l'entreprise dans les différentes entités, le cas échéant. Dans tous les cas, il est important de vous questionner sur les hypothèses prises en considération dans le choix des unités d'affaires couvertes.

Pourquoi et quand s'intéresser au champ d'application 3?

La mesure des émissions du champ d'application 3 est particulièrement complexe et nuancée, mais elle revêt une grande importance, car, dans la plupart des entreprises, c'est ce champ qui comprend la majorité des émissions.

Selon une [étude de CDP](#) sur les chaînes d'approvisionnement, en moyenne, les émissions associées à celles-ci (donc en amont) seraient en moyenne 11 fois plus élevées que les émissions directes. Cela, sans compter les émissions en aval, liées à la consommation et à la fin de vie des produits! Dans les entreprises du secteur des services, une grande part des émissions peut provenir des déplacements du personnel, qui font aussi partie du champ d'application 3.

Comme ce champ d'application couvre une vaste étendue, il est essentiel de définir clairement les objectifs du bilan et d'établir un cadre approprié dès le départ, car obtenir un portrait exhaustif des émissions qui y sont associées vous demandera beaucoup plus d'efforts que pour les deux autres champs d'application, et vous prendra donc plus de temps.

Les bonnes raisons de dresser le bilan des émissions du champ d'application 3 :

1. Identifier et comprendre les risques et opportunités associés aux émissions de GES de la chaîne de valeur, tant en amont (approvisionnement) qu'en aval (distribution et usage des produits vendus), afin de prendre des décisions éclairées.
2. Prioriser les efforts de réduction des émissions dans la chaîne de valeur en ciblant les principaux points névralgiques pour atteindre vos objectifs efficacement tout en maximisant la mobilisation du personnel et son engagement dans la démarche.
3. Renforcer les partenariats avec les fournisseurs et les autres partenaires de la chaîne de valeur, en amont et/ou en aval, autour d'un objectif commun de décarbonation.

4. Améliorer la réputation de l'entreprise en la responsabilisant par rapport à l'impact total de ses produits sur les changements climatiques.
5. Permettre aux investisseur·euse·s de comparer, sur une base équivalente, les impacts réels des entreprises, incluant tous les maillons de la chaîne de valeur.

Il est normal que, lors de l'exercice de comptabilisation des émissions du champ d'application 3, vous rencontriez des limites qui peuvent affecter la qualité des données. L'important est de chercher à vous améliorer graduellement, d'année en année, un défi à la fois, pour que le portrait final soit de plus en plus fiable.

3. Collecter les données pour l'année de référence

Identifiez toutes les sources d'émissions de GES pour chacun des champs d'application couverts. Il s'agit ici de créer une feuille de calcul où seront identifiés les sources d'émissions (ex. : usage de gaz naturel pour le chauffage), les unités de mesure des données brutes (ex. : kJ) et les facteurs d'émission (ex. : quantité de GES émis par kJ). Dans bien des cas, il est facile de trouver des facteurs d'émission approximatifs sur le Web, toutefois ces derniers sont basés sur des hypothèses qui pourraient ne pas refléter la réalité particulière de l'entreprise. C'est pourquoi il est préférable de faire appel à un·e expert·e, si les ressources sont disponibles.

Une fois la feuille de calcul construite, vous pouvez récolter les données brutes (ex. : factures de gaz naturel sur la période) auprès des personnes et services concernés, et ce, pour tous les champs d'émissions identifiés. La dernière étape consiste simplement à multiplier les données brutes par leurs facteurs d'émission respectifs pour obtenir un résultat normalisé en kg ou t éq. CO₂.

Il est essentiel de documenter toutes les informations inscrites dans la feuille de calcul, incluant les sources des données et des calculs, afin qu'elles puissent être validées et servir de référence pour les années suivantes.

Champ d'application 1

Tout d'abord, indiquez dans un tableau vos différentes formes de consommation énergétique, puis relevez à partir de vos factures les données sur la quantité d'énergie consommée pendant la période évaluée. Selon le Protocole des GES, les sources d'énergie peuvent être classées dans les catégories suivantes : combustion mobile (ex. : essence et/ou diesel), combustion

stationnaire (ex. : gaz naturel, mazout ou propane pour les installations) ou autres émissions directes (ex. : émissions fugitives¹ issues des procédés de production chimiques ou industriels).

Si vous louez vos espaces de travail, demandez à votre propriétaire quelle est la source d'énergie utilisée pour le chauffage et quel est le volume consommé, puis divisez ce volume en fonction de la proportion de l'espace que vous occupez dans l'édifice, s'il est partagé avec d'autres locataires.

Ensuite, multipliez chaque volume par le bon facteur d'émission (cliquez [ici](#) pour les facteurs d'émission et de conversion du gouvernement du Québec; ou [ici](#) pour calculer les émissions selon les données du gouvernement du Canada).

Si vous faites affaire avec des prestataires de service pour la gestion d'opérations produisant des émissions fugitives telles que la recharge en gaz réfrigérant de certains appareils, ces prestataires de service devraient être en mesure de vous indiquer le volume de gaz utilisé, ce qui vous permettra de déterminer les émissions fugitives.

Pour tous ces calculs, il est utile de documenter votre méthodologie point par point, en précisant les personnes impliquées et les données recherchées. Cela facilitera le travail lors des bilans suivants.

Champ d'application 2

Dans le champ d'application 2 de votre feuille de calcul, ajoutez une ligne pour les émissions issues de la consommation d'électricité. Consultez vos factures d'électricité pour connaître le nombre de MWh consommés et multipliez ce chiffre par le [taux d'émission de GES associés à l'électricité d'Hydro-Québec](#). À noter que celui-ci varie légèrement d'année en année selon le bouquet énergétique. Selon les dernières données disponibles en date de la publication de cette fiche, le taux d'émission de GES est de 0,62 kg éq. CO₂/MWh.

Champ d'application 3

Avant de s'attaquer à ce champ d'application, il faut savoir que la quantification de ses émissions relève d'un processus d'amélioration continue. Pour dresser leurs premiers bilans, les organisations peuvent choisir les méthodes qui sont les plus simples pour elles et inclure

¹ Au Québec, les émissions fugitives concernent seulement les activités de raffinage du pétrole et de distribution du gaz naturel.

les données d'activités auxquelles elles ont le plus facilement accès, par exemple les déplacements des employé·e·s. Il n'est pas nécessaire de comptabiliser l'ensemble des émissions de ce champ dès le premier bilan. Il s'agira ensuite de vous améliorer à chaque itération et de travailler en collaboration avec l'ensemble des acteur·trice·s de votre chaîne de valeur pour augmenter le périmètre de la quantification, préciser les données d'activités et les facteurs d'émission, et mobiliser les personnes clés autour d'initiatives collectives. Pour commencer, identifiez les sources d'émissions les plus pertinentes selon votre secteur d'activité et concentrez vos efforts sur elles. Par exemple, une entreprise qui opère dans le secteur du commerce de détail devrait évaluer les émissions découlant de la production des biens achetés; du transport, en amont, et de la distribution, en aval; et des voyages d'affaires effectués. Une entreprise de développement de logiciels-services (SaaS), quant à elle, devrait concentrer ses efforts sur la mesure des émissions liées à l'utilisation de ses produits par les client·e·s et sur la location d'actifs en amont, à savoir les centres de données qui hébergent ses logiciels-services.

Le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ) propose quatre méthodes pour calculer les émissions de GES du champ d'application 3, à savoir :

- la méthode basée sur les dépenses;
- la méthode basée sur l'activité;
- la méthode spécifique au tiers;
- la méthode hybride.

Pour plus d'informations sur ces méthodes, veuillez consulter le [Guide portant sur les émissions de GES de portée 3](#) produit par le CPEQ.

Exemples de sources d'émissions en amont, selon le Protocole des GES :

Biens, matières premières et/ou services achetés	Si les dépenses de votre entreprise dans ces catégories sont significatives, il serait pertinent de questionner vos fournisseurs sur les émissions de GES associées à l'extraction, à la production et/ou au transport des biens.
Acquisition d'équipements	
Carburants et autres sources d'énergie	

Transport et distribution	Si vos activités requièrent l'achat fréquent de produits ou de matières premières, sondez vos fournisseurs de services logistiques sur les émissions associées à l'utilisation de leurs véhicules et installations.
Déchets de production	Si vous êtes une entreprise manufacturière, demandez à vos fournisseurs de services de gestion des matières résiduelles comment vos déchets sont traités et éliminés et quelles sont les émissions de GES qui en découlent.
Voyages d'affaires	Collectez les factures de toutes les dépenses liées aux voyages d'affaires (avion, train, voiture) et calculez les émissions de GES en utilisant le facteur d'émission approprié.
Déplacements entre le domicile et le travail	Sondez vos employé-e-s sur leur mode de transport principal (véhicule solo, covoiturage, transport en commun ou transport actif), le type de véhicule qu'ils utilisent (le cas échéant), la distance qu'ils parcourent pour se rendre à leur lieu de travail, et la fréquence avec laquelle ils effectuent ces déplacements.
Location d'actifs	Si vous louez des actifs qui ne sont pas inclus dans votre champ d'application 1, mesurez les émissions associées à leur utilisation.

Exemples de sources d'émissions en aval, selon le Protocole des GES :

Transport et distribution	Si la livraison de vos produits est effectuée par des entreprises de logistique tierces, questionnez-les sur les émissions associées à l'utilisation de leurs véhicules et installations.
Transformation du produit	Si votre produit est un intermédiaire ou un composant d'un autre produit fabriqué par une autre entreprise, interrogez celle-ci sur les émissions associées à la transformation de votre produit (par exemple, l'énergie requise).

Utilisation du produit ou du service	Est-ce que votre produit ou service entraîne l'émission de GES par l'utilisateur·trice final·e, par exemple en exigeant une consommation d'énergie pour son utilisation? Si oui, mesurez les émissions associées estimées pour la durée de vie prévue du produit ou du service. Cela peut inclure l'énergie nécessaire au fonctionnement des produits numériques.
Traitement de fin de vie des produits	Évaluez les émissions de GES associées au traitement prévu pour la fin de vie du produit : enfouissement, recyclage ou valorisation.
Actifs loués	Si votre entreprise possède des actifs qu'elle loue à des tierces parties (véhicules, immeubles, équipements, etc.), estimez les émissions associées à leur utilisation.
Franchises	Si votre entreprise utilise un modèle de franchise, mesurez les émissions de GES associées aux opérations de vos franchisés.
Investissements	Si votre entreprise a des placements ou d'autres investissements financiers, mesurez les émissions de GES associées au portefeuille.

Source : [Corporate Value Chain \(Scope 3\) Accounting and Reporting Standard \(Greenhouse Gas Protocol\)](#)

Exemple fictif

Champ d'application	Source d'émissions	Données brutes	Facteur d'émission (éq. CO ₂)	GES (éq. CO ₂)
1	Gaz naturel (chauffage)	300 m ³	1,889 kg/m ³	566,7 kg
2	Électricité consommée	30 MWh	1,30 kg/MWh	39,0 kg

Champ d'application	Source d'émissions	Données brutes	Facteur d'émission (éq. CO ₂)	GES (éq. CO ₂)
3	Déplacements pour affaires	10 000 km en avion (classe économique) 2 000 km en voiture intermédiaire	Outil : Coop Carbone	1760,0 kg 410,0 kg
	Déplacements domicile-travail	1 000 km voiture intermédiaire (moyenne)	Outil : Coop Carbone	205,0 kg
	Hébergement informatique	Carbon Footprint for Google Workspace		150,0 kg
Total				3130,7 kg

4. Vérifier et auditer l'exactitude des calculs (optionnel)

Vous pouvez avoir recours aux services d'une firme spécialisée afin de faire confirmer la justesse de vos déclarations d'émissions de GES ou la conformité de votre démarche par rapport aux lignes directrices du Protocole des GES (ou de la norme ISO 14064). Cela ajoutera de la crédibilité à votre démarche. Au Québec, de nombreuses firmes de services-conseils environnementaux offrent ces services de vérification, d'audit et d'assurance, limitée ou illimitée.

5. Fixer des cibles de réduction et définir un plan d'action

Maintenant que vous connaissez votre empreinte carbone pour l'année de référence, il est temps de définir vos cibles de réduction (proportionnellement à vos résultats) et les actions à entreprendre pour les atteindre. Tout dépendant de la nature des émissions à réduire, certaines améliorations seront relativement simples à apporter et auront un impact significatif, tandis que d'autres seront plus difficiles à mettre en place. Afin de faciliter leur intégration aux opérations, il est possible, et même conseillé, de définir des cibles annuelles. Celles-ci sont plus tangibles pour le personnel que les cibles lointaines, qui peuvent donner l'impression qu'il n'y a pas d'urgence d'agir.

Il est important que les cibles et le plan d'action soient cohérents. Les cibles doivent être à la fois réalistes par rapport aux ressources disponibles et ambitieuses pour répondre aux risques climatiques. Les actions entreprises doivent être suffisantes pour atteindre les cibles et elles doivent refléter les principales sources d'émissions de GES.

Il existe deux écoles de pensée quant à la détermination des cibles et la conception du plan d'action :

- Si l'on définit d'abord le plan d'action, les cibles seront nécessairement atteignables, puisqu'elles découleront des actions ayant été entreprises. Cette approche assure que les ressources nécessaires sont disponibles et que les résultats reflètent l'investissement que l'entreprise est prête à consentir.
- À l'inverse, définir d'abord les cibles implique que le plan d'action et les ressources allouées soient ajustés en fonction des objectifs à atteindre. L'entreprise prend ainsi un engagement clair, puis conçoit des mesures adaptées pour le respecter.

Préalablement, il peut être judicieux de consulter, dans les feuilles de route suivantes, les cibles adoptées par les différents paliers gouvernementaux :

- **Gouvernement du Canada** : réduction des émissions de 40-45 % par rapport au niveau de 2005 d'ici 2030 et carboneutralité en 2050;
- **Gouvernement du Québec** : réduction des émissions de 37,5 % par rapport au niveau de 1990 d'ici 2030 et carboneutralité en 2050;
- **Ville de Montréal** : réduction des émissions de 55 % par rapport au niveau de 1990 d'ici 2030 et carboneutralité en 2050.

Une autre référence pour l'établissement des cibles est la Science Based Targets initiative (SBTi), qui propose une approche basée sur des trajectoires sectorielles de décarbonation en accord avec l'objectif de l'Accord de Paris, soit le maintien d'un niveau de réchauffement à l'échelle planétaire inférieur à 1,5 °C, tout au plus à 2 °C, par rapport à l'ère préindustrielle. La règle générale pour les PME, [selon la SBTi](#), est de cibler une réduction des émissions de 40 % et 50 % à court terme (horizon 2030), et de chercher à atteindre la carboneutralité au plus tard en 2050.

6. Divulguer les résultats et en assurer le suivi

Informez vos parties prenantes internes et externes des résultats de la démarche. Le format de la communication est à votre discrétion, en fonction des attentes des parties prenantes :

communiqué de presse, publication sur votre site Web et/ou vos réseaux sociaux, rapport annuel ESG, etc. Les résultats devraient également être présentés à la direction de l'entreprise, afin qu'elle intègre cette variable dans ses décisions stratégiques, ainsi qu'aux membres du personnel, afin de conserver leur adhésion au projet.

Assurez-vous que vos cibles et votre progression (ou régression, soyez toujours transparent·e!) par rapport à celles-ci demeurent accessibles, pour vous inciter à respecter vos engagements. L'important est de communiquer des résultats issus d'une démarche de comptabilisation rigoureuse, intégrée et documentée. Le partage de vos avancées en matière d'action climatique est une excellente pratique.

La divulgation doit promouvoir la transparence concernant les méthodologies et les paramètres utilisés (définis à l'étape 2) pour quantifier les émissions de chaque champ d'application. L'incertitude des résultats doit aussi être mise de l'avant, notamment les hypothèses utilisées, lorsque cela est pertinent. Pour vous aider, vous pouvez vous appuyer sur des cadres de référence tels que [celui de CDP destiné aux PME](#).

7. Reconduire l'exercice sur une base annuelle

L'exercice de calcul des émissions de GES devrait être réalisé au moins une fois par année afin de faire le suivi de vos cibles et, au besoin, d'ajuster votre plan d'action pour vous assurer de respecter vos engagements. Pour permettre la comparabilité des données, il est important que vos méthodes de collecte soient bien structurées dès le début.

Si un changement est apporté à la méthodologie en cours de route, il doit être mentionné dans la divulgation. Comme mentionné précédemment, une bonne pratique est de chercher à améliorer progressivement la qualité des données, certains changements seront donc inévitables.

Pour faciliter le processus de production du bilan carbone et de suivi de la performance de l'entreprise, vous pouvez également bâtir un système de collecte de données en temps réel ou intégrer les informations sur vos émissions au système de gestion des données déjà en place.

Ressources complémentaires

- Pour la méthodologie complète et détaillée du bilan carbone, consultez [Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise](#), internationalement reconnu.
- Pour la méthodologie recommandée par le gouvernement québécois, consultez le [Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre](#).
- Pour réaliser un bilan carbone simplifié et approximatif, le [SME Climate Hub](#) offre un outil en ligne sous forme de questionnaire destiné spécifiquement aux PME (en anglais seulement).
- Pour un outil de calcul simplifié, voyez le [calculateur de gaz à effet de serre](#) développé par la BDC.
- Pour des informations plus détaillées sur la mesure et la divulgation des émissions de GES, consultez le [guide sur la divulgation des émissions de GES](#) (en anglais seulement) publié par KPMG.
- Pour entreprendre une démarche de calcul et de réduction des émissions de GES de portée 3 de votre entreprise, appuyez-vous sur le [Guide portant sur les émissions de GES de portée 3](#) publié par le CPEQ.
- Pour en apprendre plus sur les différentes étapes à suivre pour décarboner les opérations de votre entreprise, consultez le [Guide de décarbonation pour les entreprises](#) produit par la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ).
- Pour obtenir une certification carboneutre, consultez le site Web de [Carboneutre Québec](#). Il est également possible d'y effectuer un [calcul des émissions gratuitement](#).
- Pour être accompagné-e dans la production de votre bilan carbone, référez-vous au [répertoire d'expert-e-s du Fonds Ecoleader](#).
- Pour en apprendre plus sur les méthodologies et cadres de référence utilisés par les institutions financières dans la transition vers une économie bas carbone, inscrivez-vous au [parcours de leadership climatique de Finance Montréal](#).
- Pour valider vos cibles de réduction des émissions de GES, recourez aux [services de la Science Based Targets initiative](#).